

N° 129 • août 2001

*Entre 1993 et 1997, les revalorisations des retraites, diverses selon le régime (+6,9 % en moyenne), ont équilibré l'évolution des prix (+6,8 %). Les régimes complémentaires ont appliqué des taux de revalorisation plus faibles que les régimes de base, entraînant une évolution moins favorable pour les cadres que pour les non-cadres et pour les hommes que pour les femmes. À l'effet de ces revalorisations s'est ajouté un effet des « entrées » et des « sorties » de retraités qui porte l'augmentation moyenne à 10,7 % en francs courants. Les personnes ayant pris leur retraite au cours de la période ont, en effet, des pensions plus élevées grâce à des carrières plus longues – essentiellement pour les femmes – et des salaires de référence plus hauts. Les décès ayant affecté des générations plus anciennes aux pensions plus modestes, l'effet des « sorties » est également positif. L'augmentation de la retraite moyenne a été moins prononcée entre 1993 et 1997 qu'entre 1988 et 1993 du fait de revalorisations plus modestes de la part des régimes complémentaires et d'un affaiblissement de l'effet des « sorties ».*

**Odile MESNARD**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES

## L'évolution des retraites versées entre 1993 et 1997

Les effets d'entrées-sorties  
expliquent 30 % de l'augmentation  
de la retraite moyenne

**E**ntre 1993 et 1997, le montant mensuel brut moyen des avantages principaux de droit direct perçu par les retraités âgés de 65 ans et plus a augmenté de 10,7 % en francs courants, soit une croissance annuelle moyenne de 2,6 %. En francs constants, les hausses ont été respectivement de 3,7 % en quatre ans et de 0,9 % en moyenne par an.

Ces résultats sont issus des échantillons interrégimes de retraités (EIR) de mars 1993 et mars 1997 (encadré 1). Cet outil de rapprochement des informations provenant des différents régimes de retraite permet de reconstituer les différents éléments (avantages principaux et accessoires, de droit direct et de réversion) et le montant de la retraite globale d'un individu.

L'étude présentée ici est réalisée uniquement sur les montants bruts des retraites sans tenir compte des augmentations des prélèvements sociaux sur les retraites au cours de la période. En effet, entre 1993 et 1997, les taux de la contribution sociale généralisée et de la cotisation



maladie ont été relevés et la contribution pour le remboursement de la dette sociale a été mise en place au mois de février 1996 (encadré 2).

Par ailleurs, l'étude ne concerne que l'évolution des avantages prin-

cipaux de droit direct. Il s'agit des avantages directement liés à la carrière professionnelle et versés par les régimes de base et les régimes complémentaires obligatoires ou par les régimes spéciaux. Les avantages ac-

cessoires (dont l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse) et les pensions de réversion sont exclus. En 1997, ces avantages principaux de droits directs représentaient environ 85 % de la re-

## E•1

### L'échantillon interrégimes de retraités

#### **Une collecte multi-régimes d'informations sur les retraites**

En collaboration avec l'INSEE, la DREES interroge tous les quatre ans, la quasi-totalité des caisses de retraite obligatoire sur la nature et le montant des prestations versées à un échantillon anonyme d'individus. Au total, une trentaine de régimes sont concernés (régimes spéciaux, de base et complémentaires). Il existe, dans certains secteurs d'activité, des régimes complémentaires facultatifs, dits régimes sur-complémentaires, auxquels les entreprises ou les individus sont libres de souscrire, ou non, durant leur vie active. Les revenus issus de ces cotisations facultatives sont exclus du champ de l'échantillon interrégimes comme toutes les formes de capitalisation constituées individuellement (plan épargne retraite, assurance vie...).

#### **Le retraité : unité statistique**

La finalité du dispositif est de reconstituer le montant de la retraite globale d'un individu, ainsi que ses éléments constitutifs : avantages de droit direct (de base et complémentaires) obtenus à partir de cotisations versées durant la vie active, avantages accessoires, avantages de droit dérivé en cas de réversion pour veuvage, allocation supplémentaire et majoration L814-2 du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). L'avantage principal résulte essentiellement de trois paramètres : la durée d'assurance, le salaire ou le revenu de référence et le taux de liquidation. Les avantages accessoires (majoration pour conjoint à charge, majoration pour tierce personne ou bonifications pour enfants) sont fonction de la situation familiale du retraité. Les prestations de FSV sont, quant à elles, fonction du niveau global des ressources du retraité ou de son ménage ; elles sont versées différenciellement pour garantir un minimum de revenu, le minimum vieillesse, à toute personne âgée de 65 ans ou plus (60 ans en cas d'inaptitude au travail).

Cependant, les retraites ne sont qu'une fraction, plus ou moins importante, des revenus d'une personne et, éventuellement, de son foyer ; les revenus du patrimoine, les revenus d'activité sont ici ignorés puisqu'il s'agit d'une enquête sur les avantages vieillesse perçus par les retraités et non sur les revenus perçus par les personnes âgées.

#### **Le rajeunissement de l'échantillon**

L'opération a débuté en 1988. Elle a été renouvelée en 1993 et en 1997. Le dernier échantillon a été étendu à l'ensemble des retraités de 55 ans et plus, contrairement aux précédents dont le champ était limité aux retraités de 65 ans et plus. Douze générations de retraités ont été enquêtées en 1997, dont les six plus anciennes sont représentatives des personnes âgées de plus de 65 ans. Il s'agit des générations 1906, 1912, 1918, 1922, 1926 et 1930. Les six générations plus récentes (1932, 1934, 1936, 1938, 1940 et 1942) couvrent, quant à elles, la population des retraités âgés de 55 ans à 64 ans.

Le rajeunissement de l'échantillon a permis de tenir compte des «jeunes» retraités qui liquident leurs droits (ou une partie de ceux-ci) plus tôt que les autres. Si l'élargissement de l'échantillon permet de connaître, en 1997, la situation des retraités avant 65 ans, du point de vue de l'analyse par génération, l'image donnée par les plus jeunes d'entre elles est

encore en construction. D'une part, certaines personnes poursuivent leur activité au-delà de l'âge légal de la retraite ; c'est le cas notamment d'un nombre important de femmes qui, en raison de carrières antérieures plus courtes et plus heurtées, poursuivent leur activité jusqu'à 65 ans afin d'atteindre le taux plein du régime général. D'autre part, certains retraités peuvent différer leur liquidation de droits acquis auprès de régimes pour lesquels il y aurait un abattement en cas de liquidation avant 65 ans.

#### **Champ de l'étude**

L'étude sur l'évolution des retraites entre 1993 et 1997 ne concerne que les retraités de 65 ans et plus. En effet, afin de pouvoir réaliser des analyses équivalentes sur les pensions moyennes, les individus âgés de 55 à 64 ans, présents dans l'échantillon en 1997, mais absents de celui-ci en 1993, ont été exclus. Les retraités appartenant à la génération 1930 ont été néanmoins retenus pour la comparaison car ils correspondent à la nouvelle génération de retraités âgés de plus de 65 ans en 1997.

De plus, seule l'évolution des avantages principaux de droit direct entre 1993 et 1997 a été mesurée. Par conséquent, ont été conservés uniquement les retraités percevant au moins un avantage principal de droit direct en 1993 et (ou) en 1997 ; ceux qui ne percevaient que des pensions de réversion ont été écartés.

Parmi les individus présents lors des deux enquêtes, les avantages élémentaires d'un certain nombre d'entre eux faisaient apparaître des évolutions très supérieures ou très inférieures aux revalorisations. Sur les 20 339 individus présents en 1993 et en 1997, 2 144 avaient des taux d'évolution « aberrants », soit 9 %, et ont été éliminés du champ de l'étude.

Par ailleurs, d'autres corrections ont été effectuées afin de rendre cohérentes certaines données du fichier. Par exemple, il y a eu reconstitution des avantages déclarés en 1993 et non retrouvés en 1997 (après multiplication par le taux de revalorisation de l'organisme prestataire) lorsque le retraité était toujours présent en 1997. À l'inverse, les avantages déclarés en 1997, non retrouvés en 1993, mais dont la date d'entrée en jouissance était antérieure à 1993, ont été imputés (après déflation par le taux de revalorisation de l'organisme prestataire).

Finalement, compte tenu des restrictions de champ et de l'élimination de certains enregistrements, l'étude concerne 29 958 individus répartis de la façon suivante :

- 18 195 présents en 1993 et en 1997 (dont 345 ont acquis des nouveaux avantages en 1997),
- 3 901 sortants,
- 7 862 entrants (dont 7 679 sont issus de la génération 1930).

Ces traitements conduisent à de légères différences dans la distribution des retraites par rapport à d'autres publications (en particulier, l'étude d'Odile Dangerfield et Danièle Prangère, « Les retraites entre 1988 et 1993 : des évolutions individuelles à l'évolution globale ») du fait des écarts de champ mentionnés.

L'exploitation de l'échantillon interrégimes 2001, en cours de collecte, permettra de poursuivre la comparaison temporelle.

traite globale d'un retraité âgé de plus de 65 ans. Ce même retraité percevait fréquemment plus d'une pension, soit, en moyenne, 2,6 de droit direct dont 1,4 proviennent des régimes de base et 1,2 des régimes complémentaires.

### Les différentes composantes de l'évolution des retraites

L'augmentation de la retraite moyenne est due à la combinaison de plusieurs effets : les revalorisations, l'acquisition de droits nouveaux et les modifications de la structure de la population des retraités (encadré 3). Ces différents facteurs sont examinés successivement (tableau 1).

#### ■ Des revalorisations comparables à l'évolution des prix de 1993 à 1997.

Entre 1993 et 1997, les revalorisations ont été le principal facteur de la hausse de la retraite moyenne. Les évolutions observées à partir de l'échantillon interrégimes de retraités font apparaître un maintien global du pouvoir d'achat par le jeu des revalorisations. En effet, les revalorisations intervenues entre 1993 et 1997 ont généré une croissance de la retraite moyenne de 6,9 % en quatre ans, soit un accroissement annuel moyen de 1,7 %, très proche de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (1,6 %). Ce résultat est obtenu en comparant les pensions des retraités, d'une part présents aux deux dates et pour lesquels, d'autre part, l'organisme prestataire et la nature de l'avantage versé sont identiques.

1. Régimes de base des artisans, des commerçants, des salariés agricoles.

2. Les autres éléments de la réforme concernant la durée de cotisation exigée pour l'obtention du taux plein et la période prise en compte pour le calcul du salaire de référence n'ont pas eu d'implications sur les générations étudiées.

Toutes les caisses de retraite revalorisent régulièrement les pensions qu'elles versent à leurs affiliés. Mais, elles ne le font pas selon un calendrier unique et des taux de revalorisation identiques. Même si un grand nombre d'entre elles ont aligné leur législation sur le régime général (en termes de conditions de départ à la retraite, de modalités de calcul de droits et d'indexation des pensions), certaines prennent des décisions spécifiques. De ce fait, l'éventail des augmentations appliquées par les caisses est relativement large.

À l'origine, le Code de la Sécurité sociale posait le principe de l'indexation des retraites sur l'évolution du salaire annuel moyen des assurés

(article L351.11). Mais, depuis la réforme du régime général de 1993, les pensions versées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et les régimes alignés<sup>1</sup> sont réévaluées en fonction des prix et non plus des salaires bruts. Dans les faits, cette mesure était déjà en vigueur depuis 1987, suite à l'application de décrets relatifs aux revalorisations des pensions<sup>2</sup>. Le taux de revalorisation appliqué une année n est alors le taux d'évolution prévisionnel des prix (hors tabac) modulé par l'éventuelle différence entre le taux d'évolution en moyenne annuelle constaté en fin d'année n-1 et celui qui était prévu dans la loi de finances pour l'année n-1. À ce taux réglementaire

T  
01

composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne entre 1988 et 1993 et entre 1993 et 1997

en %

Composantes de l'évolution de la retraite moyenne	Taux d'évolution en francs courants entre mars 1993 et mars 1997	Taux d'évolution en francs courants entre septembre 1988 et mars 1993
Effet des revalorisations (a)	6,9	14,8
Effet des acquisitions (b)	0,5	0,9
Retraite des Présents - Présents (c)	7,4	15,8
Effet des entrées (d)	2,4	2,3
Effet des sorties (e)	0,7	1,9
<b>Retraite moyenne (f)</b>	<b>10,7</b>	<b>20,8</b>

Lecture : les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :  
Retraite des Présents - Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$   
Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$   
Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque)  
Source : DREES – échantillon interrégimes de retraités 1988-1993-1997.

3

B•2

### Évolution des prélèvements sociaux sur les retraites de 1993 à 1997

Entre 1993 et 1997, plusieurs mesures sont à l'origine des différences d'évolution entre les montants bruts des retraites et leurs montants nets de prélèvements sociaux :

1) les deux augmentations de la Contribution sociale généralisée (CSG). Le taux initial fixé lors de son instauration, le 1<sup>er</sup> février 1991, était de 1,1 %. Il atteint, ensuite, 2,4 %, le 1<sup>er</sup> juillet 1993 et 3,4 % le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

2) les différentes augmentations de la cotisation maladie. Elles ont eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1996 pour le régime général et pour l'ARRCO et l'AGIRC (dont les taux passent respectivement de 1,4 % à 2,6 % et de 2,4 % à 3,6 %), et le 1<sup>er</sup> mars 1996 pour la Fonction publique (le taux est de 3,05 % contre 2,65 % précédemment). Le 1<sup>er</sup> janvier 1997, une nouvelle série de hausses concerne la cotisation maladie. Les taux sont alors de 3,8 % pour le régime général, 4,8 % pour l'ARRCO et l'AGIRC et 2,8 % pour la Fonction publique.

3) la mise en place de la Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), le 1<sup>er</sup> février 1996, au taux de 0,5 %.

peuvent s'ajouter des « coups de pouce » discrétionnaires de la part du gouvernement.

S'agissant des régimes de base, les revalorisations appliquées entre 1993 et 1997 aux pensions de l'ensemble des régimes de salariés (régime général et régime des salariés agricoles) et des régimes de non-salariés (artisans, commerçants, professions libérales et exploitants agricoles) ont conduit à une croissance des retraites versées de 7,1 % en francs courants, soit 0,3 % en francs constants. Les pensions servies par le régime de base des exploitants agricoles ont bénéficié, par ailleurs, d'une hausse supplémentaire due à l'attribution de points gratuits permettant d'augmenter leur retraite proportionnelle<sup>3</sup>.

Les augmentations des retraites complémentaires obligatoires ont, quant à elles, été moins importantes que celles des retraites de base, à l'exception de celles des commerçants,

du personnel navigant de l'aéronautique civile et de certaines professions libérales. En effet, les régimes complémentaires de salariés (ARRCO et AGIRC) ont connu, entre 1993 et 1996, des réformes successives modifiant les paramètres intervenant dans le calcul des droits à la retraite<sup>4</sup>. Les revalorisations ont été particulièrement modestes puisqu'en quatre ans elles ont été pour les pensions versées par l'AGIRC et l'ARRCO, respectivement de 2 % et de 4,4 % en francs courants, ce qui correspond en francs constants à une baisse de 4,5 % pour l'AGIRC et de 2,3 % pour l'ARRCO. Pour les professions libérales, l'éventail des revalorisations est plus étendu. La retraite complémentaire des anciens vétérinaires est celle qui a connu la plus faible hausse en francs courants (1,2 %, soit une baisse de 5,2 % en francs constants) contrairement à celle des anciens officiers ministériels (10,8 %, soit une

hausse de 3,7 % en francs constants). Les retraites complémentaires des artisans, des commerçants<sup>5</sup> et des non titulaires de la Fonction Publique ont connu des évolutions assez proches de celle des prix (tableau 2).

Enfin, les revalorisations des pensions versées par les régimes spéciaux ont été égales ou légèrement inférieures à celle des régimes de base de salariés et de non salariés, sauf pour les anciens agents de la SEITA et des Caisses d'épargne. Les retraités de la Fonction publique ont, en particulier, vu leurs pensions revalorisées à un rythme identique à celui des prix (6,8 %) [tableau 3]. Toutefois, les retraités anciens fonctionnaires bénéficient également des rééchelonnements indiciaires accordés aux fonctionnaires en activité. Sur la période 1993-1997, plusieurs plans catégoriels les ont ainsi concernés.

■ **Les acquisitions personnelles de nouveaux droits pour les retraités présents à la fois en 1993 et en 1997 ont eu un très faible impact.**

La comparaison de la retraite moyenne perçue par tous les retraités présents lors des deux enquêtes

**T 02** revalorisations des pensions versées par les régimes complémentaires entre 1993 et 1997 (au 1<sup>er</sup> janvier)

en %

Régimes complémentaires	Revalorisations	
	en francs courants	en francs constants
AGIRC	2,0	-4,5
ARRCO	4,4	-2,3
CANCAVA	6,1	-0,7
IRCANTEC	6,3	-0,5
ORGANIC	7,1	0,3
CRPN (Personnel navigant de l'aéronautique civile)	8,3	1,4
<b>Professions libérales</b>		
Vétérinaires	1,2	-5,2
Agents d'assurance	1,7	-4,8
Géomètres-experts, agricoles et fonciers	3,5	-3,1
Chirurgiens-dentistes	3,8	-2,8
Médecins	5,3	-1,4
Infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes	5,8	-1,0
Architectes, Ingénieurs	6,1	-0,6
Experts-comptables, comptables agréés et commissaires aux comptes	8,3	1,4
Sages-femmes	8,4	1,5
Pharmaciens	8,6	1,7
Arts appliqués, sport et tourisme	9,8	2,8
Notaires	10,2	3,2
Officiers ministériels, officiers publics et compagnies judiciaires	10,8	3,7

Sources : caisses de retraite.

3. La retraite de droit propre d'un exploitant agricole est composée d'une retraite forfaitaire, égale au montant de l'Allocation aux vieux travailleurs salariés si la personne a effectué une carrière complète et d'une retraite proportionnelle en points.

4. Les accords ARRCO et AGIRC de 1993 et 1994 ont décidé un relèvement progressif des taux de cotisation contractuel minimum et une augmentation des taux d'appel. Les accords de 1996 ont engagé une hausse du prix d'achat du point, une moindre revalorisation de la valeur du point et l'instauration d'un taux minimum de cotisation (16 %) pour les non-cadres pour la tranche de salaire de un à trois fois le plafond de la Sécurité sociale (Tranche B).

5. La retraite complémentaire des commerçants est facultative.

prend en compte non seulement l'effet des revalorisations mais également celui des évolutions individuelles dues à l'amélioration de la situation de certains retraités qui acquièrent, à titre personnel, de nouveaux avantages principaux de droit direct.

L'ensemble des retraités présents en 1993 et en 1997 ont connu une augmentation de leur pension moyenne de 7,4 % en francs courants en quatre ans (0,6 % en francs constants). Hors revalorisations, l'acquisition de nouveaux avantages a donc généré une hausse de 0,5 % de la retraite moyenne. Pour l'ensemble des retraités âgés de plus de 65 ans, cette contribution est donc marginale<sup>6</sup>. C'est une très faible proportion d'entre eux (1,9 %) qui a bénéficié de nouveaux droits mais, pour ceux-ci, ces acquisitions nouvelles entre les deux enquêtes ont accru le montant de leur pension de 35,8 % en moyenne en francs courants (27,1 % en francs constants) [tableau 4]. Une analyse par génération montre que

**T 03** revalorisations des pensions versées par les régimes spéciaux et l'ensemble des régimes de base entre 1993 et 1997 (au 1<sup>er</sup> janvier) en %

Régimes spéciaux	Revalorisations	
	en francs courants	en francs constants
Banque de France	3,6	-3,0
RATP, EDF - GDF	5,8	-0,9
SNCF	6,0	-0,8
Fonction publique, civile et militaire	6,8	0,0
ENIM (Marine)	7,1	0,3
CANSSM (Mines)		
CAVIMAC (Cultes)		
CRPCEN (Clercs et employés de notaires)		
SEITA	7,4	0,6
CGRPCE (personnel des Caisses d'épargne)	8,3	1,4
<b>Rappel : ensemble des régimes de base (régime général et régimes alignés)</b>	<b>7,1</b>	<b>0,3</b>

Sources : caisses de retraite.

l'acquisition de nouveaux droits concerne essentiellement les individus les plus jeunes : la moitié des retraités concernés appartient à la génération 1926. En effet, 2,6 % des retraités de cette génération présents lors des deux enquêtes, ont vu leur situation personnelle s'améliorer entre 1993 et 1997 grâce à l'obtention de droits qu'ils ne possédaient pas en 1993.

Les acquisitions de nouveaux droits sont le plus souvent le résultat de régularisations tardives. En effet, lors de son départ à la retraite, un individu doit solliciter la liquidation de ses droits auprès des différents régimes auxquels il a cotisé durant sa vie

active. Cette démarche enclenche un processus administratif de régularisation de sa situation. Si elle est accomplie tardivement auprès de l'une des caisses de retraite (par oubli d'une période lointaine de cotisations, par exemple), il n'y a pas obligation de versement rétro-actif de la part de l'organisme prestataire. En tout état de cause, ce type de versement ne figure pas dans l'enquête. Une demande effectuée plusieurs mois, voire plusieurs années, après la cessation d'activité occasionne donc un décalage dans les dates d'entrée en jouissance des avantages auxquels elle peut prétendre.

6. Au-delà de 65 ans, les décalages entre la liquidation des droits versés par le régime de base et celle de droits versés par les régimes complémentaires sont, bien entendu, plus rares qu'entre 60 et 65 ans.

**T 04** retraite moyenne et taux d'évolution entre 1993 et 1997

	Présents aux deux enquêtes			Entrants-Sortants	Ensemble
	Avec prestation et droits identiques	Avec nouveaux droits	Ensemble		
Retraite moyenne en 1993 (en francs)	5 081	4 694	5 074	4 877 (1)	5 039
Retraite moyenne en 1997 (en francs)	5 432	6 374	5 450	6 060 (2)	5 580
Taux d'évolution en francs courants (en %)	6,9	35,8	7,4	24,3 (3)	10,7
Taux d'évolution en francs constants (en %)	0,1*	27,2	0,6	16,4 (3)	3,7

\* Le taux d'évolution très légèrement positif en francs constants de la retraite moyenne des présents sans nouvel avantage est dû probablement à l'effet des points gratuits et des rééchelonnements indiciaires.

(1) Sortants.

(2) Entrants.

(3) Rapport entrants/sortants.

Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque).

Source : DREES - échantillon interrégimes de retraités 1993-1997.

D'autres nouveaux droits peuvent aussi être acquis suite à un cumul entre un emploi et une retraite. C'est le cas, en particulier, pour d'anciens militaires qui, ayant pris leur retraite de la Fonction publique militaire avant 55 ans, ont eu ensuite la possibilité d'exercer une autre activité ouvrant des droits supplémentaires.

### ■ Les effets d'entrées-sorties expliquent 30 % de l'augmentation de la retraite moyenne.

Le dernier facteur expliquant l'évolution de la retraite moyenne est le phénomène « d'entrées-sorties ». L'évolution des retraites moyennes de l'ensemble des retraités âgés de plus de 65 ans dépend non seulement des modifications relatives aux retraités présents lors des deux enquêtes, mais

également des variations d'effectifs liées à la disparition de certains d'entre eux et à l'arrivée de nouveaux retraités entre les deux dates (cf. encadré 3).

Entre 1993 et 1997, l'augmentation de la pension moyenne perçue par l'ensemble des retraités a été de 10,7 % en francs courants (3,7 % en francs constants) ; celle des seuls présents aux deux dates a été plus faible, de 7,4 % comme déjà indiqué (cf. tableau 1). La différence entre ces deux évolutions est due à l'effet combiné des entrées et des sorties, qui explique un tiers de l'évolution globale du montant de la retraite moyenne observée entre 1993 et 1997, soit une contribution de 3,1 %. Celle-ci peut se décomposer de la façon suivante : l'arrivée de nou-

veaux retraités dans l'échantillon a accru la retraite moyenne de 2,4 % et la sortie d'anciens retraités, décédés, a généré une hausse de 0,7 %. Les entrants ont, en effet, en moyenne des retraites supérieures de 16,4 % en francs constants à celles des sortants (tableau 4).

En règle générale, les individus appartenant aux générations les plus récentes disposent en effet de pensions moyennes supérieures à celles des retraités des générations précédentes. L'amélioration de la législation, des durées de cotisation plus longues, notamment pour les femmes, et des salaires d'activité plus élevés sont à l'origine de ce phénomène. Par exemple, en 1997, les retraités appartenant à la génération 1930, non enquêtés en 1993 (n'ayant pas encore 65 ans), percevaient une pension mensuelle moyenne s'élevant à 6 100 francs<sup>7</sup> par mois alors que la retraite moyenne des retraités présents lors des deux enquêtes était de 5 450 francs.

Mais les nouveaux arrivants dans l'échantillon n'appartiennent pas tous à la génération 1930. Ainsi, 2,3 % des nouveaux retraités entre 1993 et 1997 sont issus de générations plus anciennes, essentiellement la génération 1926. Ces liquidants tardifs percevaient, en 1997, une pension moyenne de 5 800 francs par mois. Ils comprennent deux populations très différentes. Pour plus de la moitié, ce sont des femmes relevant d'un seul régime de base. Il s'agit le plus souvent d'anciennes salariées du secteur privé, n'ayant pas effectué une carrière complète et qui ont dû liquider à l'âge de 65 ans pour obtenir une pension à taux plein au régime général, mais aussi d'anciennes exploitantes agricoles ou d'anciennes commerçantes. En 1997, la pension moyenne

## E-3

### Méthodologie

*Dans cette étude, l'évolution globale, entre 1993 et 1997, de la retraite moyenne des retraités âgés de plus de 65 ans a été mesurée en procédant de la façon suivante. Elle distingue, d'une part, l'évolution de la retraite moyenne des individus présents lors des deux enquêtes appelés « Présents-Présents », et, d'autre part, l'évolution de la retraite moyenne de l'ensemble des retraités. Celle-ci tient compte de l'effet démographique, c'est-à-dire de l'arrivée de nouveaux individus dans l'échantillon en 1997 (effet des entrées) et de la disparition d'une partie des retraités, présents dans l'échantillon en 1993 mais absents de celui-ci en 1997 (effet des sorties).*

*Le taux d'évolution globale se décompose alors en trois facteurs :*

**Évolution globale = effet des entrées \* évolution des « Présents-Présents » \* effet des sorties**

*Chacun de ces facteurs a été estimé comme suit :*

#### 1) L'évolution de la retraite moyenne des « Présents-Présents »

*L'ensemble des retraités présents lors des deux enquêtes, les « Présents-Présents », comprend, d'une part, les retraités qui ont bénéficié des revalorisations générales et/ou catégorielles accordées par les caisses de retraite et, d'autre part, les retraités qui, tout en bénéficiant des mêmes revalorisations, ont vu leur situation s'améliorer par l'acquisition à titre individuel de nouveaux avantages.*

*L'effet des revalorisations est calculé en faisant le rapport, entre les deux dates de l'enquête, des retraites moyennes perçues par les retraités présents aux deux dates, et dont les pensions présentent strictement les mêmes caractéristiques aux deux dates (même organisme prestataire, même nature d'avantage, même date d'entrée en jouissance).*

*L'effet des acquisitions de nouveaux avantages est calculé en déflétant l'indice d'évolution des retraites moyennes de l'ensemble des « Présents-Présents » par l'indice de revalorisation calculé précédemment.*

#### 2) Les effets des entrées et des sorties

*L'effet des entrées s'obtient par comparaison, à la deuxième date, des retraites moyennes de l'ensemble des personnes présentes à cette deuxième date et des seules personnes présentes aux deux dates. Cette incidence est positive si les entrants ont en moyenne des retraites plus élevées que les « Présents-Présents ».*

*L'effet des sorties s'obtient, de la même façon, par comparaison, à la première date des retraites moyennes de l'ensemble des personnes présentes à cette première date et des seules personnes présentes aux deux dates. Cette incidence est positive si les sortants ont en moyenne des retraites plus faibles que les « Présents-Présents ».*

7. Dans le texte, les montants sont arrondis aux 50 francs immédiatement supérieurs ou immédiatement inférieurs.

mensuelle de ces liquidants tardives s'élevait à 3 350 francs. Les autres liquidants tardifs sont des hommes aux retraites nettement plus élevées (10 800 francs en moyenne par mois), principalement des anciens cadres du secteur privé qui ont continué leur activité professionnelle assez tard.

C'est cet effet combiné des deux types d'entrées (celles de la génération 1930 et celles des retraités appartenant à des générations antérieures) qui a provoqué une hausse de 2,4 % de la retraite moyenne entre 1993 et 1997. Les individus entrants dans l'échantillon bénéficient ainsi, en 1997, de pensions supérieures de 11 % à celles des retraités présents lors des deux enquêtes.

Les sorties de l'échantillon ont aussi contribué à une augmentation de 0,7 % de la retraite mensuelle moyenne entre 1993 et 1997. Leur

effet est positif car les retraités sortants de l'échantillon avaient, en 1993, des pensions inférieures de 10 %, en moyenne, à celle des personnes présentes lors des deux enquêtes. Il est largement lié à la disparition des générations les plus anciennes. Près de la moitié des retraités de la génération 1906 sont décédés entre 1993 et 1997. C'est le cas d'un tiers de ceux de la génération 1912 et de seulement 20 % de ceux de la génération 1918.

#### ■ Légère ouverture de l'éventail des retraites entre 1993 et 1997.

En 1997, 10 % des retraités percevaient mensuellement moins de 1 250 francs par mois alors que 10 % avaient une pension mensuelle moyenne supérieure à 11 250 francs par mois<sup>8</sup>. En 1993, les montants de ces premier et dernier déciles s'élevaient respectivement à 1 200 francs et 10 300 francs. La baisse relative enregistrée en francs constants du premier décile (-0,5 % en moyenne par an) est principalement due, entre les deux enquêtes, à l'arrivée en nombre important de femmes retraitées disposant de faibles retraites. La proportion de femmes est en effet de l'ordre de 90 % pour les trois premiers

déciles et seulement de 16 % pour le dernier décile. Ce dernier comprend majoritairement des hommes, retraités du secteur privé ou de la Fonction publique.

La dispersion des pensions moyennes des retraités âgés de plus de 65 ans s'est globalement légèrement accentuée entre 1993 et 1997, le rapport inter-déciles<sup>9</sup> étant passé de 8,7 à 9,1 (tableau 5). Cette ouverture de l'éventail des retraites est essentiellement due au renouvellement des retraités. En effet, le rapport inter-déciles calculé sur les individus présents lors des deux enquêtes est resté stable, égal à 8,9 sur la période.

#### Des évolutions comparables selon le sexe mais différenciées selon les régimes d'affiliation

Une étude plus approfondie montre que les évolutions précédentes sont peu différentes selon le sexe mais qu'elles divergent selon les régimes d'affiliation des retraités.

#### ■ Des évolutions globalement similaires pour les hommes et pour les femmes entre 1993 et 1997.

Entre 1993 et 1997, les retraites mensuelles moyennes des hommes et

8. La pension perçue par les retraités constitue uniquement un des éléments de leur revenu et ne reflète pas leur niveau de vie. Voir pour plus de détails, l'étude de Nicole COEFFIC « *Faibles retraites et minimum vieillesse* », Études et Résultats, n° 82, septembre 2000

9. Il s'agit du rapport entre le dernier décile et le premier décile.

### T 05 distribution des retraites moyennes

Déciles	Montants mensuels au 1 <sup>er</sup> trimestre 1993 (en francs courants)	Montants mensuels au 1 <sup>er</sup> trimestre 1997 (en francs courants)	Evolution 1997-1993 (en %)	Accroissement annuel moyen en francs courants (en %)	Accroissement annuel moyen en francs constants (en %)
D1	1 184	1 238	4,6	1,1	-0,5
D2	1 505	1 656	10,0	2,4	0,8
D3	2 048	2 437	19,0	4,4	2,7
D4	2 806	3 240	15,5	3,7	2,0
D5	3 734	4 233	13,4	3,2	1,5
D6	4 921	5 511	12,0	2,9	1,2
D7	6 293	7 031	11,7	2,8	1,1
D8	7 806	8 631	10,6	2,5	0,9
D9	10 322	11 250	9,0	2,2	0,5
Moyenne	5 039	5 580	10,7	2,6	0,9
D9/D1	8,7	9,1			

Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
Source : DREES – échantillon interrégimes de retraités 1993-1997.

des femmes ont connu des augmentations proches (11,9 % et 11,8 %). Cependant, l'évolution globale de la retraite mensuelle moyenne s'élève à 10,7 % et est ainsi moins élevée que les évolutions par sexe (tableau 6). Ce paradoxe n'est qu'apparent et s'explique par la concomitance de deux phénomènes. D'une part, quels que soient les ensembles de population examinés<sup>10</sup>, les femmes bénéficient de pensions mensuelles moyennes deux fois moins élevées que celles des hommes. D'autre part, la proportion d'hommes dans l'ensemble de la population des retraités diminue entre 1993 et 1997 et passe de 43,1 % à 41,9 %.

Pour les retraités présents lors des deux enquêtes, l'évolution de la pension moyenne est nettement plus favorable aux femmes qu'aux hommes (8,3 % contre 7,7 %). C'est surtout l'effet des revalorisations qui est plus important pour les femmes (7,8 %) que pour les hommes (7,3 %). Les femmes perçoivent en effet plus souvent que les hommes des pensions versées par des régimes qui ont connu des revalorisations un peu plus favorables. En particulier, étant moins souvent cadres, elles ont été moins concernées que les hommes par les revalorisations relativement modestes des régimes complémentaires de salariés.

Le pourcentage de nouveaux arrivants parmi les retraités est, par ailleurs, pratiquement identique pour

les hommes (31,5 %) et pour les femmes (29,1 %). Si les nouveaux retraités arrivant dans l'échantillon en 1997 bénéficient de pensions moyennes plus élevées que les retraités présents, la différence est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Ainsi, en 1997, les nouvelles retraitées percevaient une pension moyenne supérieure de 8,1 % à celle des retraitées présentes lors des deux enquêtes. Cet écart n'était que de 3,6 % pour les hommes, l'effet des entrées sur la pension moyenne est plus élevé pour les femmes (1,6 %) que pour les hommes (0,9 %).

Par contre, la part des hommes, présents dans l'échantillon en 1993, qui ont quitté celui-ci en 1997 est beaucoup plus importante que celle des femmes (22,8 % contre 13 %). Ceci est la conséquence de la surmortalité masculine pour les générations considérées. De plus, les hommes sortants avaient, en 1993, une retraite inférieure de 11,8 % à celle de l'ensemble des hommes retraités présents aux deux dates, contre 9,9 % seulement pour les femmes sortantes. Lorsque l'on analyse les composantes de l'évolution de la retraite moyenne, l'effet des sorties apparaît ainsi nettement supérieur pour les hommes (3 %) que pour les femmes (1,6 %).

Au total, entre 1993 et 1997, l'effet combiné des entrées-sorties a généré une hausse de 3,9 % de la retraite moyenne des hommes, soit

presque un tiers de l'évolution globale. Il est un peu inférieur pour les femmes (3,2 %), représentant pour elles 27 % de l'augmentation totale enregistrée.

■ Une évolution plus ou moins favorable selon les carrières professionnelles antérieures.

Entre 1993 et 1997, les régimes complémentaires et les régimes spéciaux ont appliqué des taux de revalorisation, en moyenne, moins élevés que ceux des régimes de base. Ainsi, pour les retraités percevant une retraite complémentaire en plus de leur retraite de base, la revalorisation de leur pension a été d'autant plus importante que la part de la retraite complémentaire dans la retraite totale était faible.

Sur cette période, les unipensionnés (ayant cotisé à un seul régime de base) anciens salariés du privé ont connu une augmentation de leur pension moyenne identique à celle de l'ensemble des retraités. Les revalorisations ont provoqué une hausse de 5,8 % en francs courants de leur pension moyenne, plus faible que celle de l'ensemble des pensions (6,9 %).

10. Il s'agit soit des retraités entrants, soit des retraités sortants, soit des retraités présents lors des deux enquêtes (présents n'ayant pas acquis de nouvel avantage et présents ayant acquis des nouveaux avantages), soit de l'ensemble des retraités âgés de plus de 65 ans.

**T 06** composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne selon le sexe en francs courants entre 1993 et 1997

en %

Sexe	Effet des revalorisations (a)	Effet des acquisitions (b)	Retraite des Présents-Présents (c)	Effet des entrées (d)	Effet des sorties (e)	Retraite moyenne (f)
Hommes	7,3	0,4	7,7	0,9	3,0	11,9
Femmes	7,8	0,5	8,3	1,6	1,6	11,8
<b>Ensemble</b>	<b>6,9</b>	<b>0,5</b>	<b>7,4</b>	<b>2,4</b>	<b>0,7</b>	<b>10,7</b>

Lecture : les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :  
 Retraite des Présents-Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$ .  
 Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$ .  
 Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
 Source : DREES – échantillon interrégimes de retraités 1993-1997.

La revalorisation du régime général (7,1 % en francs courants), proche de l'évolution des prix, s'est en effet combinée aux revalorisations plus modestes des régimes complémentaires de l'ARRCO (4,4 % en francs courants) et encore plus faible de l'AGIRC (2 %), destiné uniquement aux cadres. Ceci explique l'évolution nettement moins favorable constatée pour les anciens cadres du secteur privé (+5,4 %) que pour les anciens non cadres (+6,8 %). La retraite moyenne des anciens salariés du privé présents lors des deux enquêtes n'a ainsi augmenté que de 6,4 % en francs courants, soit un point de moins que celle de l'ensemble des individus (7,4 %) [tableau 7].

Par ailleurs, l'effet des entrées-sorties a été un peu plus élevé pour les anciens salariés du secteur privé que pour l'ensemble des retraités (4,0 % contre 3,1 %). Il est lié principalement à des entrées de non cadres dont les pensions sont supérieures à celles des non cadres présents lors des deux enquêtes (contrairement

aux cadres) et à des sorties de cadres ayant bénéficié de retraites inférieures à celles des cadres présents aux deux dates.

La pension de base des anciens artisans et des anciens commerçants a été réévaluée dans les mêmes proportions que celle du régime général, mais les retraites complémentaires CANCAVA et ORGANIC ont bénéficié de revalorisations plus favorables (respectivement 6,1 % et 7,1 % en francs courants) que celles de l'ARRCO et de l'AGIRC, d'où un effet des revalorisations atteignant 7,4 % pour les unipensionnés de ces régimes.

Les anciens exploitants agricoles sont les retraités pour lesquels l'effet des revalorisations est le plus fort (10,8 %) car, à l'augmentation réglementaire de la pension de base versée par la MSA de 7,1 %, s'est ajoutée l'attribution de points gratuits afin de garantir une retraite minimum aux anciens exploitants agricoles.

Au total, la pension moyenne des anciens exploitants agricoles

présents lors des deux enquêtes est celle qui a connu le plus fort accroissement entre 1993 et 1997 (+11 %). Viennent ensuite celle des anciens salariés agricoles (+8,4 %), puis celles des anciens fonctionnaires (+7,8 %) et anciens artisans ou commerçants (+7,5 %). Les effets du renouvellement de la population modifient peu ce constat. Leur impact est relativement faible, à quelques exceptions près, en particulier pour les anciens artisans ou commerçants et pour les retraités affiliés à certains régimes spéciaux (Mines, Marine, RATP, SNCF...), pour lesquels l'effet des entrées-sorties est particulièrement élevé (respectivement 9,5 % et 9,7 %) et représente plus de la moitié de l'évolution moyenne.

### **Une augmentation de la retraite moyenne plus faible qu'entre 1988 et 1993**

Dans la mesure du possible, les évolutions constatées entre 1993 et

**T 07** composantes de l'évolution globale de la retraite moyenne selon les régimes d'affiliation en francs courants entre 1993 et 1997

	en %					
Régimes versant des droits directs (de base et complémentaires)	Effet des revalorisations (a)	Effet des acquisitions (b)	Retraite des Présents-Présents (c)	Effet des entrées (d)	Effet des sorties (e)	Retraite moyenne (f)
<b>Un seul régime de base</b>						
Régime général (y compris avantages complémentaires)	5,8	0,6	6,4	2,8	1,2	10,7
<i>dont : cadres</i>	4,7	0,7	5,4	-0,8	1,2	5,8
<i>non-cadres</i>	6,5	0,3	6,8	2,4	0,0	9,4
Fonctionnaires	7,8	0,0	7,8	0,4	1,0	9,3
Artisans Commerçants	7,4	0,1	7,5	4,2	5,1	17,7
Exploitants agricoles	10,8	0,2	11,0	1,6	0,4	13,2
Salariés agricoles	8,0	0,4	8,4	6,2	1,8	17,2
Autres régimes (Mines, Marine, RATP, SNCF, Professions libérales...)	6,8	0,5	7,3	0,8	8,8	17,7
<b>Ensemble des unipensionnés</b>	<b>6,8</b>	<b>0,4</b>	<b>7,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,3</b>	<b>11,6</b>
<b>Ensemble des polyensionnés</b>	<b>7,0</b>	<b>0,5</b>	<b>7,5</b>	<b>1,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>8,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>6,9</b>	<b>0,5</b>	<b>7,4</b>	<b>2,4</b>	<b>0,7</b>	<b>10,7</b>

Lecture : les différentes retraites sont calculées de la façon suivante :  
Retraite des Présents-Présents :  $(1+c) = (1+a) * (1+b)$ .  
Retraite moyenne :  $(1+f) = (1+c) * (1+d) * (1+e)$ .  
Champ : ensemble des retraités de 65 ans et plus (durée de carrière quelconque).  
Source : DREES – échantillon interrégimes de retraités 1993-1997.

1997 ont été confrontées à celles observées entre 1988 et 1993<sup>11</sup>.

Entre 1988 et 1993, l'augmentation du montant brut mensuel moyen des avantages principaux de droit direct est supérieure à celle de la période suivante (cf. tableau 1). En francs constants, elle a été de 6,4 % en quatre ans et demi<sup>12</sup>, soit une croissance annuelle moyenne de 1,4 % contre 0,9 % entre 1993 et 1997.

Deux effets expliquent la moindre hausse constatée entre 1993 et 1997 : d'une part, les revalorisations des pen-

sions versées par les différents régimes de retraites ont été, en règle générale, moins importantes et d'autre part, l'effet positif des sorties (les retraités qui décèdent ont des pensions inférieures en moyenne à celles de ceux qui restent) a été plus faible.

Sur les deux périodes, les revalorisations ont été quasiment équivalentes à l'inflation pour les régimes de base. En revanche, entre 1988 et 1993, les évolutions avaient été beaucoup plus favorables pour les régimes complémentaires de salariés (hausse en francs constants de 1 % pour l'ARRCO, de 2,8 % pour l'AGIRC et de 1,5 % pour l'IRCANTEC en quatre ans et demi<sup>13</sup> contre respectivement -2,3 %, -4,5 % et -0,5 % en quatre ans, entre 1993 et 1997).

L'acquisition de nouveaux droits par les individus présents lors des deux enquêtes était déjà marginale entre 1988 et 1993 et induisait une hausse de la retraite moyenne de 0,9 % en francs courants de septembre 1988 à mars 1993 contre 0,5 % entre mars 1993 et mars 1997.

L'effet des entrées est quasiment identique sur les deux périodes (2,3 % entre 1988 et 1993, 2,4 % entre 1993 et 1997). Toutefois, l'écart entre la pension moyenne des retraités

entrants et celle des retraités présents lors des deux enquêtes successives était plus élevé entre 1988 et 1993 qu'entre 1993 et 1997. Par contre, l'effet des sorties est nettement inférieur sur la période la plus récente (1,9 % entre 1988 et 1993, 0,7 % entre 1993 et 1997), l'écart entre la pension moyenne des retraités sortants et celle des retraités présents lors des enquêtes s'étant resserré.

Entre 1988 et 1993, l'évolution globale de la retraite moyenne avait été plus favorable pour les hommes que pour les femmes alors qu'entre 1993 et 1997, les augmentations sont comparables pour les deux sexes. En effet, sur la période la plus ancienne, les hommes avaient bénéficié de revalorisations plus fortes car les régimes complémentaires (AGIRC, en particulier), qui les concernent plus souvent que les femmes, avaient enregistré des revalorisations importantes.

Les retraités qui avaient bénéficié des plus forts taux d'évolution de leur pension étaient les unipensionnés anciens cadres du régime général, ainsi que les retraités affiliés à certains régimes spéciaux (RATP, SEITA, SNCF...). Cette tendance se poursuit, entre 1993 et 1997, pour cette dernière catégorie. Au contraire, compte tenu de l'évolution des retraites complémentaires, ce sont les pensions moyennes des unipensionnés anciens cadres du secteur privé qui ont connu dans cette période l'augmentation la plus faible (+ 5,8 %) parmi l'ensemble des retraités âgés de 65 ans et plus. ●

11. Voir, pour plus de détails, l'étude d'Odile DANGERFIELD et Danièle PRANGÈRE : « Les retraites entre 1988 et 1993 : des évolutions individuelles à l'évolution globale », Dossiers Solidarité Santé n° 4, octobre-décembre 1994.

12. En 1988, la collecte de l'EIR a été effectuée au mois de septembre.

13. Les revalorisations des pensions versées par les différents régimes ont été calculées entre le 1<sup>er</sup> juillet 1988 et le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

## Glossaire

**Un unipensionné** est un retraité n'ayant cotisé qu'à un seul régime de base tandis qu'un **polypensionné** a cotisé à plusieurs régimes de base.

### Éléments de la pension de retraite

**Avantage principal de droit direct** : avantage acquis en contrepartie des années d'activité professionnelle validées.

**Avantage principal de réversion** : avantage perçu par le conjoint survivant d'un couple marié. Son montant est calculé sur la base de l'avantage principal de droit direct du conjoint décédé.

**Avantages accessoires** : avantages complémentaires à l'avantage principal de droit direct ou de réversion, tels que la majoration (ou la bonification) pour enfants, la majoration pour charge d'enfants, la majoration pour conjoint à charge, la majoration pour tierce personne.

### Principales caisses de retraite

**CNAV** : Caisse nationale d'assurance vieillesse. La caisse gère les retraites du régime général de la Sécurité sociale, régime de base obligatoire pour les salariés du secteur privé et les non-titulaires du secteur public.

**ARRCO** : Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés.

**AGIRC** : Association générale des institutions de retraite des cadres.

**CNRACL** : Caisse nationale de retraite pour les collectivités locales.

**IRCANTEC** : Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques.

**MSA** : Mutualité sociale agricole.

**ORGANIC** : Organisation autonome de l'industrie et du commerce.

**CANCAVA** : Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale.

## Pour en savoir plus

● Odile DANGERFIELD et Danièle PRANGÈRE, « Les retraites entre 1988 et 1993 : des évolutions individuelles à l'évolution globale », Dossiers Solidarité et Santé, 1994, n° 4, octobre-décembre.

● Odile DANGERFIELD, « Les retraites : évolution des prestations 1990-1996 », Dossiers Solidarité et Santé, 1997, n° 3, juillet-septembre.

● Odile DANGERFIELD, « L'âge de liquidation des droits à la retraite », Études et Résultats, n° 22, juillet 1999.

● Laurence ASSOUS, Carole BONNET, Christel COLIN, « Comparaison des régimes de retraite des cadres et des non cadres », Dossiers Solidarité et Santé, 2000, n° 3, juillet-septembre.

● Laurence ASSOUS et Odile MESNARD, « Les retraites en 1999 », Dossiers Solidarité et Santé, 2000, n° 4, octobre-décembre.

## *Études et résultats* numéros parus

- Valérie Le Corre :  
« *Les assistantes maternelles* »,  
Études et résultats n° 127, août 2001.
- Bénédicte Boisguérin, Christine Bonnardel,  
Claude Gissot et Marie Ruault :  
« *L'aide médicale départementale :  
bilan 1996-1999* »,  
Études et résultats n° 126, juillet 2001.
- Roselyne Kerjosse :  
« *La prestation spécifique dépendance  
au 31 mars 2001* »,  
Études et résultats n° 125, juillet 2001.
- Didier Balsan :  
« *La variabilité de la valeur du point ISA  
des établissements de soins en 1997* »,  
Études et résultats n° 124, juillet 2001.
- Bénédicte Boisguérin, Claude Gissot,  
Laurence Auvray, Michel Grignon :  
« *Les opinions sur la couverture maladie universelle  
et ses bénéficiaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2000* »,  
Études et résultats n° 123, juillet 2001.
- Nelly Gouider :  
« *La conjoncture des établissements de santé publics  
et privés en 2000 – Résultats provisoires* »,  
Études et résultats n° 122, juillet 2001.
- Marie Ruault avec la collaboration  
de Claire Baudier-Lorin et de Daniel Callegher :  
« *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale  
en 2000* »,  
Études et résultats n° 121, juin 2001.
- Yann Bourgueil, Ulrike Durr  
et Sophie Rocamora-Houzard :  
« *La régulation démographique de la profession  
médicale en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis,  
au Québec et au Royaume-Uni  
(étude monographique)* »,  
Études et résultats n° 120, juin 2001.
- Sandrine Chambaretaud, Diane Lequet-Slama  
et Victor G. Rodwin : « *Couverture maladie  
et organisation des soins aux États-Unis* »,  
Études et résultats n° 119, juin 2001.
- Valérie Carrasco, Marc Joubert  
et Édith Thompson :  
« *L'activité des établissements de santé en 1999 :  
poursuite d'une tendance modérée à la croissance  
de l'activité* »,  
Études et résultats n° 118, juin 2001.
- Josiane Kiffer et Dominique Lefi :  
« *Les accords relatifs aux 35 heures  
dans les établissements sociaux et médico-sociaux  
au 1<sup>er</sup> janvier 2000* »,  
Études et résultats n° 117, mai 2001.
- Marie Anguis avec la collaboration  
de Jean-Luc Roelandt et Aude Caria :  
« *La perception des problèmes de santé mentale :  
les résultats d'une enquête sur neuf sites* »,  
Études et résultats n° 116, mai 2001.
- Laure Amar, Janine Bachimont, Marc Bremond,  
Véronique Ghadi, Alain Letourmy,  
Michel Naiditch et Françoise Schaezel :  
« *Une approche expérimentale de consultation  
des usagers sur les informations relatives à l'hôpital* »,  
Études et résultats n° 115, mai 2001.
- Xavier Niel, Annick Vilain :  
« *Le temps de travail des médecins :  
l'impact des évolutions sociodémographiques* »,  
Études et résultats n° 114, mai 2001.
- Murielle Monroe : « *Les demandeurs de Fonds  
d'aide aux jeunes - Résultats de l'année 2000* »,  
Études et résultats n° 113, mai 2001.
- Élisabeth Algava et Marie Avenel :  
« *Les bénéficiaires de l'Allocation de parent isolé (API)* »,  
Études et résultats n° 112, avril 2001.

### **Pour obtenir *Études et Résultats***

Écrire au ministère de l'Emploi et de la solidarité, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, Place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 • Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 • Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet** : [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)



un hebdomadaire :

### **Études et résultats**

**consultable sur Internet**

*abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES*

*télécopies : 01 40 56 81 40*

*01 40 56 88 00*

*[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)*

trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

*revue thématique*

*dernier numéro paru :*

« Restructurations hospitalières ; Pour une histoire du ministère du Travail ;  
International : " protection sociale - Chine, Italie " et " dépendance : prise en charge en Europe " »  
n° 2, avril-juin 2001

### **Dossiers solidarité et santé**

*revue thématique*

*dernier numéro paru :*

« La régulation des dépenses de santé : approches théoriques et empiriques », n° 1, janvier-mars 2001

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

des ouvrages annuels :

#### **Annuaire des statistiques sanitaires et sociales**

#### **Données sur la situation sanitaire et sociale**

et aussi...

#### **Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998**

#### **Indicateurs sociosanitaires**

#### **comparaisons internationales - évolution 1980-1994**

(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

#### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

#### **STATISS, les régions françaises**

*Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS*

**consultable sur Internet :**

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

**Internet** : [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)